

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONC-
TION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU
PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

05/746 du 31/05/85
DCRET N° /MINATPPS/DGTFP/DFP.

portant intégration et nomination de Mon-
sieur MOUNIQUO TCHIKALA Jean Félix, dans
les cadres de la catégorie A hiérarchie I
des Services Administratifs et Financiers
(SAR) (Administration Générale).

LE PREMIER MINISTRE

/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général
des fonctionnaires ;

(/u la loi n° 76/64 du 7-12-1964 portant rectifica-
tion de l'Ordonnance n° 919/64 du 23.08.1964 portant modification
de certaines dispositions de la constitution du 3-7-1979 ;

(/u l'arrêté n° 2087/TF du 21.6.1953 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/426 du 29.12.1962 fixant le
statut des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et
Financiers ;

(/u le décret n° 62/130/TF du 9.5.1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/TF du 5.7.1962 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/TF du 5.7.1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du
3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/TF du 5.7.1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;

(/u le décret n° 63/81/TF-B2 du 26.3.1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses
articles 7 & 8 ;

(/u le décret n° 67/50 du 24.2.1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/TF du 5.7.1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984 portant nomina-
tion du Premier Ministre ;

(/u le décret n° 84/858 du 13.8.1984 portant nomina-
tion des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 84/860 du 20.8.1984 portant organi-
sation des intérêts des Membres du Gouvernement ;

(/u le rectificatif n° 84/923 du 19.10.1984 au décret
n° 84/858 du 13.8.1984 portant nomination des Membres du Gouverne-
ment ;

(/u la lettre n° 2047/MAC du 31 Octobre 1984 du
Ministre, des transports et de l'Aviation Civile, transmettant le
dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

(/u le décret n° 85/260 du 5.3.1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avance-
ments et révisions des situations administratives des agents de
l'Etat ;

D.G.B.

C.F.

Yb

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 62/426 du 29.12.1962 susvisé, Monsieur MOUTHOU TCHIKAYA-Jean-Félix, né le 25 Mai 1955 à DIOSSO, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées, (Spécialité : Gestion des Administrations Publiques), obtenu à l'Université de CAEN (FRANCE), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers (SAF) (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur des SAF Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Transports et de l'Aviation Civile.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,

Brazzaville, le 31 MAI 1985

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Reforme
de la Fonction Publique et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MINISTRE.-

Ango Elouard POUMGUI.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....	1
DGFP/DGPCE.....	3
D.G.B.....	3
D.C.F.....	1
M.T.A.C.....	2
INTERESSE.....	1
DOSSIER.....	3
SGCM/BC.....	2